

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-11-13g-01193 Référence de la demande : n°2018-01193-041-001

Dénomination du projet : Projet de création d'une station d'épuration en remplacement d'un ouvrage vieillissant

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 10/11/2018

Lieu des opérations : -Département : Bas-Rhin -Commune(s) : 67630 - Niederlauterbach.

Bénéficiaire : SDEA Alsace-Moselle

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le rapport du projet est très explicite et les éléments présentés sont satisfaisants. Le projet ne concerne que 1 ha maximum en milieu boisé.

Les inventaires sont complets et portent sur les espèces les plus concernées: les chiroptères et les oiseaux.

La notion de variantes (3) est abordée sans que le choix retenu soit évident du point de vue de la biodiversité.

L'aire d'étude élargie est insuffisante pour connaître les corridors biologiques à l'échelle de la station.

Rien à redire en revanche sur les enjeux pour la flore et la faune ainsi que les impacts prévisionnels.

La séquence Eviter- Réduire- Compenser est logiquement et correctement déroulée si ce n'est le dimensionnement de la mesure compensatoire jugée insuffisante pour les milieux boisés qui sont compensés insuffisamment étant donné que la dynamique forestière (plantation sur 4.000m² et gestion écologique des 1,2 ha) va être trop lente pour compenser la destruction des espèces impactées et leurs habitats.

C'est pourquoi aux 3 mesures proposées doit être ajoutée la protection-gestion de l'espace forestier compris entre l'ancienne station et celle à créer sur environ 0,5 ha, là où seront installés les nichoirs à chiroptères et oiseaux forestiers (cf.p.524 illustration 152) sur une durée de 40 ans.

Dans ces conditions le CNPN émet **un avis favorable à cette demande de dérogation.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 13 Août 2019

Signature :

